

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL 01

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

83/756
LECRET N° du 6/10/83/ETR-SG/DAAF/DP
portant nomination du Personnel Diplomatique
en qualité d'Attachés d'Ambassades.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

D. F. P.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant statut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime des rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF du 11 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques ou Consulaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Le Personnel Diplomatique désigné ci-après est nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité d'Attachés d'Ambassades :

AMBASSADES	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	GRADE
ALGER	MILANDOU Jean	Attaché Financier	
ADDIS-ABEBA	OLLANGAS Jean-Michel	Attaché Financier	Agent Spécial Principal
BANGUI	Mme OKOMBI née ATSOLEBOU-RI SOMBOKO Léonie	Attaché Financier	Secrétaire Principale d'Administ. de 1er éch.
BERLIN	NGOUANDA Georges	Attaché	Instituteur
BUCAREST	MAYAMA Marcel	Attaché Financier	Secrétaire d'Action.
BRUXELLES	MISSAMBA Raoul Mme DOUKOURC née BEGUEL Julienne Berthe LIKOKO EGBOLOLO	Premier Attaché Deuxième Attaché Attaché Financier	Instituteur Secrétaire d'Action. Secrétaire d'Action.
CONAKRY	MAPAHA Hervé	Attaché Financier	Professeur de CEG
KINSHASA	NIANGOULA Raphaël ETOUA Lambert	Attaché Financier Attaché chargé du Protocole	
LA HAVANE	LEBANGO André	Attaché	Secrétaire d'Action.
LIBREVILLE	BITEKE Jean-Paul	Attaché	

LUANDA	BIDJA Flaubert SOKI Lambert	Premier Attaché Deuxième Attaché	Instructeur Principal de 2ème échelon
MAPUTO	KOUNKOU Hilaire	Attaché Financier	Secrétaire d'Administration de 4ème échelon
MOSCOU	SEMET Faustin	Attaché Financier	Comptable
PARIS	MONGO Jacques OLLANGUISSA Jean-Martin SAYA Michel Mme OKOMBI née MOLOMBE Françoise	Attaché Protocole Attaché Protocole Troisième Attaché chargé des Questions Culturelles Attaché Financier MOLOMBE	Secrétaire d'Administration Secrétaire d'Administration Instituteur Secrétaire d'Administration
PEKIN	GWAMBA Norbert	Attaché Financier	
YAOUNDE	Mme TCHICAYA Euguette	Attaché Financier	

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés aux Ambassades énumérées ci-dessus, sera enregistré et publié au Journal de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE, le 6 Octobre 1983

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociales,

P. Le Ministre des Finances, en mission
P.o. Le Ministre Délégué à la Prési-
dence, Chargé de la Défense Nationale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Raymond Damase NGELLO.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	MF.....	2	DGTF/DFP...	23
PM.....	2	MIFS.....	2	DCF.....	2
CAB/MAE.....	2	MINIEDUC.....	2	AMBASSADES..	20
SGAE.....	2	DGB.....	4	DIV.PERS....	13

INTERESSES	23
DOSSIERS...	46
JORPC.....	2
SGCM/BC....	4